



Saisie sur rémunérations avec procédure du fond de garantie

Par **robertt**, le **29/07/2012** à **21:23**

Bonjour, j'espère vraiment que des personnes bienveillantes pourront m'aider face des procédures distinctes et odieuses de part la similitude de mon dossier voilà il y a cinq ans je suis passé au tribunal pour une affaire de bagarre avec un inconnu il a pas mal mangé mais j'ai purgé ma peine et j'ai été condamner a payer 10000 euros mais a l'audience ils ont fixé un premier montant que je devais commencer a payer avant la seconde audience qui statuerait sur le montant final et il a été bien dit que l'acompte de la première audience faisait partie du montant final et a ce jour le fond de garantie a rembourser la moitié de la somme car j'ai réglé l'autre donc le complément a la victime et là ou c'est inadmissiblement pas juste c'est que je reçois une lettre qui stipule que étant donné que la victime continue a exiger des fonds car il y a deux dossiers les saisies sur rémunérations continue je me suis pourtant acquittée du premier montant s'il vous plaît est ce que quelqu'un peut m'aider? je travaille dur toute la semaine et n'ai pas le temps d'aller consulter un avocat et aujourd'hui cela me perturbe car je ne sais qui saisir aidez moi s'il vous plaît

Par **amajuris**, le **30/07/2012** à **12:35**

bjr, le fonds de garantie indemnise la victime puis ensuite se retourne contre la personne condamnée à payer pour récupérer l'argent que le fonds de garantie a avancé.